

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL n° 21 du 24 novembre 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

CABINET.....	5
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles Section Prévention.....	5
Arrêté fixant la composition du jury d'examen relatif à la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours.....	5
Arrêté portant mesure temporaire de restriction de navigation pour travaux de restauration des berges sur le canal Neufosséen rive gauche sur la commune de WITTES entre les PK 96.300 et 96.700.....	5
DIRECTION DE LA CIRCULATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES.....	6
Bureau de la circulation.....	6
Arrêté portant renouvellement d'agrément d'exploitation d'un centre d'examen psychotechnique pour les conducteurs dont le permis a été annulé modificatif n°2.....	6
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA CITOYENNETE.....	6
Arrêté pour l'honorariat à monsieur marcel muselet, maire honoraire, à titre posthume, de saint-denoeux;.....	6
Arrêté pour l'honorariat à Monsieur Jean-Paul BEURAIN, maire honoraire de Nordausques.....	6
Arrêté instituant des commissions de controle des operations de vote pour les elections regionales.....	6
Des 6 et 13 decembre 2015.....	6
Arrêté portant institution d'une commission departementale de recensement des votes pour l'election des conseillers regionaux les 6 et 13 decembre 2015.....	8
Modificatif à l'arrêté du 28 octobre 2015 nommant les membres de la commission de propagande departementale pour l'election des conseillers regionaux les 6 et 13 decembre 2015.....	9
Arrêté ci-joint délivrant l'honorariat à madame Monique EDOUART née GRANDCOURT, maire honoraire de FLORINGHEM.....	10
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES.....	11
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	11
Arrêté portant modification de la nomination des membres de la commission de suivi de site societe sita nord est à hersin coupigny.....	11
Arrêté portant modification de la nomination des membres de la commission de suivi de site societe arc international à arques.....	11
Arrêté portant renouvellement de la composition de la commission départementale, Nature Paysages des sites.....	12
Bureau de l'ANIMATION TERRITORIALE DES ENTREPRISES.....	15
Arrêté modificatif de labellisation des « maisons de services au public ».....	15
Décision relative au projet de création d'un ensemble commercial, SUPER U, à Auchel, refusé.....	15
Décision relative au projet de création d'un ensemble commercial, LIDL, à Bully-les-Mines.....	16
Bureau du Logement Social et de la Prévention des Expulsions Locatives.....	16
Arrêté portant composition de la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté Urbaine d'Arras.....	16
Arrêté portant composition de la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.....	18
DIRECCTE NORD/PAS-DE-CALAIS – UNITE TERRITORIALE DU PAS -DE-CALAIS.....	20
Pôle développement d'activités – service à la personne.....	20
Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/811396514 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail.....	20
Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/814164513 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail.....	20
Décision relative aux arrêts temporaires d'activité dans le departement du pas de calais.....	21
Modifiant la décision du 1er juillet 2015 modifiée, portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des interims, et portant organisation de l'intérim de sections d'inspection du travail vacantes – unite territoriale du pas-de-calais.....	21

CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS.....	22
Délibération du conseil de surveillance renouvellement des représentants de l'administration aux capl.....	22
 CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS.....	 26
Décision n° 111 délégation de signature du chef d'établissement du centre hospitalier de calais.....	26
 CENTRE PENITENTIAIRE DE VENDIN LE VIEIL.....	 26
Secrétariat.....	26
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative aux mesures d'affectation des personnes détenues en cellule du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil.....	26
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative aux aménagements de cellule désignant centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	26
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative a l'appel des autorités dans le cadre d'un incident grave centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	27
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative a l'utilisation de l'armement en position a la porte d'entrée principale centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	27
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative a la commission pluridisciplinaire unique centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	28
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative a une demande d'investigation corporelle interne centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	28
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative a l'engagement de poursuites disciplinaires centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	28
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative a la designation des personnes détenues autorisées a participer a des activités centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	28
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative aux mesures de contrôle pour les personnes accédant centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	29
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative aux mesures de retrait, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillage médicaux, aux mesures de fouille des personnes détenues, à l'utilisation de moyens de contrainte centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	29
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative au placement preventif en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	30
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative a la designation des personnes détenues autorisées a participer a des activités centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	30
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative au recours gracieux ou plainte administrative des personnes détenues centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	30
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative au retrait en urgence d'une personne détenue placée a l'extérieur du centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	31
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative a la suspension a titre preventive d'une activité ou formation professionnelle rémunérée centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	31
Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative a l'organisation des visites de détenus dans un parloir centre pénitentiaire de vendin le vieil.....	31
 MAISON D'ARRÊT D'ARRAS.....	 32
Secrétariat de direction/Responsable RH.....	32
Décision portant délégation permanente de signature et compétence n° 06 du 16 novembre 2015 nommant Stéphane WALLAERT.....	32
 MAISON D'ARRÊT DE BETHUNE.....	 32
Secrétariat.....	32
Décision portant délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CAMPAGNE, pour placer les personnes.....	32
Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CAMPAGNE, pour effectuer les changements de cellule.....	32
Décision portant délégation de signature pour la fouille des personnes détenues.....	32
Décision portant délégation de signature pour décider des mesures.....	33
Décision portant délégation de signature pour la mise en prévention au quartier disciplinaire.....	33

Décision portant délégation de signature pour acces a l'armurerie donne à Monsieur Frédéric VIGNACOURT.....	33
Décision portant délégation de signature pour l'accéder aux dispositifs et enregistrements de vidéo protection.....	33

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ.....33

Delegation Territoriale Zone NORD.....	33
commission interrégional d'agrément et de contrôle nord pdc décision N°AUT/2015-11-19A 00129941 portant délivrance d'une autorisation d'exercer T M P S sécurité privée 12 rue pasteur 62530 Hersin coupigny.....	33
commission interrégional d'agrément et de contrôle nord pdc décision N°AUT/2015-11-19A 00129941 portant délivrance d'une autorisation d'exercer S N G S T 12 rue rené lanoy 62300 Lens.....	34

CABINET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES SECTION PRÉVENTION

Arrêté fixant la composition du jury d'examen relatif à la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours

par arrêté du 13 novembre 2015

Sur proposition de la Sous-préfète, Directrice de Cabinet ;

Article 1er: Le jury d'examen relatif à la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques appelé à se réunir le mercredi 18 novembre 2015 à 14 heures 30 à l'Ecole Départementale d'Incendie et de Secours - ZAC des Chemins Croisés - 18 rue René Cassin à SAINT- LAURENT-BLANGY est composé comme suit :

Président : Mme Sabrina UBNER, Formateur de Formateurs (Croix Rouge Française)

Médecin : M. le Docteur Patrick GOSSELIN (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Membres : M. Denis DUFLOS, Formateur de Formateurs (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

M. Fabrice DUPUIS, Formateur de Formateurs (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Mme Adeline DELASSUS, Formateur aux Premiers Secours (Croix Rouge Française)

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans un délai de deux mois. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 3 : La Sous-préfète, Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour la Préfète,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,
Signé Béatrice STEFFAN.

Arrêté portant mesure temporaire de restriction de navigation pour travaux de restauration des berges sur le canal Neufosséen rive gauche sur la commune de WITTES entre les PK 96.300 et 96.700

par arrêté du 18 novembre 2015

Sur proposition de la Directrice de Cabinet ;

Article 1er : Compte tenu de la prolongation des travaux de restauration des défenses de berges à réaliser sur le canal de Neufossé à WITTES du PK 96.390 au PK 96.700 en rive gauche, tous les usagers doivent respecter une vigilance toute particulière au droit du chantier et à la signalisation temporaire mise en place jusqu'au 18 décembre 2015 du lever au coucher du soleil conformément à l'information qui sera diffusée par le Directeur Territorial du Nord Pas-de-Calais de Voies navigables de France par voie d'avis à la batellerie.

Article 2 : Le présent arrêté ne préjuge pas des autres décisions et/ou autorisations éventuellement requises par d'autres réglementations applicables pour ce type de travaux.

Article 3 : Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents Voies navigables de France ou par la Brigade Fluviale de la Gendarmerie Nationale.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans un délai de deux mois. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5 : la Directrice de Cabinet, le Directeur Territorial du Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France et le Chef de la Brigade Fluviale de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,
Signé Béatrice STEFFAN.

DIRECTION DE LA CIRCULATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA CIRCULATION

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'exploitation d'un centre d'examen psychotechnique pour les conducteurs dont le permis a été annulé modificatif n°2

par arrêté du 19 novembre 2015

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général adjoint de la Préfecture du PAS-de-CALAIS ;

ARTICLE 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 9 avril 2015 susvisé est modifié comme suit :

« Les examens précités se dérouleront au sein des structures d'accueil suivantes :

- Hôtel Le Moderne – 1, boulevard Faidherbe, 2 place Foch à Arras
- Maison Diocésaine, 103 Rue Amiens à Arras
- Maison des Associations- 121, boulevard des Etats-Unis à Béthune
- Maison des Associations - 19 rue de Wicardenne à Boulogne-sur-Mer
- Hôtel Ibis Style – rue des Frères Lumières à Bruay-la-Buissière
- Pépinière d'Entreprises Doret – ZA Doret, 885 Rue Louis Breguet à Calais
- Hôtel Campanile – rue de Maubeuge à Calais
- Chambre de Commerce et d'Industrie – 3 avenue Elie Reumaux à Lens
- Maison des Associations – 3, allée des Glacis à Saint-Omer
- Hôtel Saint Louis – 25 rue d'Arras à Saint-Omer
- Mairie – 2 rue de la Besace à Auchy-les-Hesdin

En outre, les rendez-vous seront fixés dans un délai maximum de dix jours. »

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Pour la préfète
et par délégation le directeur
signé francis MANIER

BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA CITOYENNETE

Arrêté pour l'honorariat à monsieur marcel muselet, maire honoraire, à titre posthume, de saint-denoeux;

par arrêté du 2 novembre 2015

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS ;

ARTICLE 1er : M. Marcel MUSELET, ancien maire de Saint-Denoeux, est nommé maire honoraire à titre posthume.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS et M. le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

la préfète
signé Fabienne BUCCIO

Arrêté pour l'honorariat à Monsieur Jean-Paul BEAURAIN, maire honoraire de Nordausques.

par arrêté du 2 novembre 2015

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS ;

ARTICLE 1er : M. Jean-Paul BEAURAIN, ancien maire de Nordausques, est nommé maire honoraire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS et M. le Sous-Préfet de Saint-Omer sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

la préfète
signé Fabienne BUCCIO

Arrêté instituant des commissions de contrôle des opérations de vote pour les élections régionales
Des 6 et 13 décembre 2015

par arrêté du 13 novembre 2015

ARTICLE 1er - Dans chacune des huit villes de plus de 20 000 habitants du PAS-de-CALAIS, est institué, en vue des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, une commission de contrôle des opérations de vote dont la composition est fixée comme suit :

COMPOSITION DE LA COMMISSION

ARRAS

Scrutin du 6 décembre 2015

PRESIDENT :

Mme Monique MARCHAND, vice-présidente au Tribunal de Grande Instance d'ARRAS

MEMBRE :

Mme Gladys DORSEMAINE, juge d'application des peines au Tribunal de Grande Instance d'ARRAS

Membre chargé du secrétariat :

M. Christophe PUCHOIS, Chef du bureau des élections et de la citoyenneté de la Préfecture.

Scrutin du 13 décembre 2015:

PRESIDENT :

M.Marc SAUVAGE, président du Tribunal de Grande Instance d'ARRAS

MEMBRE :

Mme Christine SAVAREIX, vice-présidente chargée de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance d'ARRAS

Membre chargé du secrétariat :

M. Christophe PUCHOIS, Chef du bureau des élections et de la citoyenneté de la Préfecture.

BETHUNE

Scrutin du 6 décembre 2015

PRESIDENT :

M.René SEYNAVE, vice-président au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

MEMBRE :

Mme Véronique PAIR, vice-présidente chargée de l'instruction au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

Membre chargé du secrétariat : Mme Michèle WEBER, Adjointe au Chef de bureau BVCAA de la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Scrutin du 13 décembre 2015 :

PRESIDENT :

M. Franck BIELITZKI, premier vice-président au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

MEMBRE :

Mme Véronique GILLES, vice-présidente au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

Membre chargé du secrétariat :

Mme Michèle WEBER, Adjointe au Chef de bureau BVCAA de la Sous-Préfecture de BETHUNE.

BOULOGNE-SUR-MER

Scrutin du 6 décembre 2015

PRESIDENT :

Mme Sophie CARLIER, vice-présidente du Tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

MEMBRE :

M. Philippe OLIVE, juge au Tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

MEMBRE SUPPLÉANTE :

Mme Emmanuelle WATTRAINT, juge au tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

Membre chargé du secrétariat :

Mme Martine NOUGAREDE, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de BOULOGNE-SUR-MER

Scrutin du 13 décembre 2015 :

PRESIDENT :

M. Maurice MARLIERE, premier vice-président au Tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

MEMBRE :

M. Xavier CHARLET, vice-président chargé des fonctions de juge des enfants au tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

MEMBRE SUPPLÉANTE :

Mme Catherine NORMAND, vice-présidente au Tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

Membre chargé du secrétariat :

M.Samuel GEST, Chef de bureau du Cabinet de la Sous-Préfecture de BOULOGNE-SUR-MER

BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Scrutin du 6 décembre 2015

PRESIDENT :

M.Luc COMPAIN, premier vice-président au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

MEMBRE :

Mme Carole CATTEAU, juge au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

Membre chargé du secrétariat :

Mme Jeanne LALAIN, bureau BVCAA à la Sous-Préfecture de BETHUNE

Scrutin du 13 décembre 2015 :

PRESIDENT :

Mme Sabine LAMBERT, vice-président au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

MEMBRE :

M.Thomas BIGOT, juge placé auprès du premier président, affecté au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

Membre chargé du secrétariat :

Mme Jeanne LALAIN, bureau BVCAA à la Sous-Préfecture de BETHUNE

CALAIS

Scrutin du 6 décembre 2015

PRESIDENT :

M.Xavier PUEL, président au Tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

MEMBRE :

M.Yves GAUDIN, vice-président au Tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

MEMBRE SUPPLÉANTE :

Mme Véronique FOURNEL, première vice-présidente au Tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

Membre chargé du secrétariat :

M. Roland DAENS, fonctionnaire de police retraité.

Scrutin du 13 décembre 2015 :

PRESIDENT :

M.Xavier PUEL, président au Tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

MEMBRE :

M.Jacques BRESSON, vice-président au Tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

MEMBRE SUPPLÉANT :

M.Louis-Benoit BETERMIEZ, vice-président chargé de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance de BOULOGNE-SUR-MER

Membre chargé du secrétariat :

M. Roland DAENS, fonctionnaire de police retraité.

HENIN-BEAUMONT

Scrutin du 6 décembre 2015

PRESIDENT :

Mme Alice LEFEBVRE, vice-présidente chargée du service du Tribunal d'Instance de Lens au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

MEMBRE :

M. Christophe BOURGEOIS, juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

Membre chargé du secrétariat :

M.Olivier BATAILLE, Contrôleur Finance Publique

Scrutin du 13 décembre 2015 :

PRESIDENT :

M. Michel BEZE, vice-président chargé du service du tribunal d'Instance de LENS au tribunal de Grande Instance de BETHUNE

MEMBRE :

Mme Diane RICHARD, juge des enfants au tribunal de Grande Instance de BETHUNE

Membre chargé du secrétariat :

M.Olivier BATAILLE, Contrôleur Finance Publique

LENS

Scrutin du 6 décembre 2015

PRESIDENT :

Mme Sarah HOURTOULE, vice-présidente au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

MEMBRE :

M. Marc MENET, vice-président chargé du service du Tribunal d'Instance de Lens au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

Membre chargé du secrétariat :

M. Bruno HAY, Adjoint Administratif à la Sous-Préfecture de LENS

Scrutin du 13 décembre 2015 :

PRESIDENT :

Mme Aurélie LE FALC'HER, vice-présidente chargée du Tribunal d'Instance de BETHUNE au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

MEMBRE :

Mme Virginie VASSEUR, juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

Membre chargé du secrétariat :

M. Bruno HAY, Adjoint Administratif à la Sous-Préfecture de LENS

LIEVIN

Scrutin du 6 décembre 2015

PRESIDENT :

M. Pascal NORTH, juge chargé du service du Tribunal d'Instance de BETHUNE au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

MEMBRE :

M.Gérémie BLANC, juge placé auprès du premier président, affecté au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE .

Membre chargé du secrétariat :

Mme Evelyne RACHEZ, Adjointe Administrative à la Sous-Préfecture de LENS

Scrutin du 13 décembre 2015 :

PRESIDENT :

Mme Emilie JOLY, juge d'application des peines au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

MEMBRE :

Mme Perrine CORNILLE, juge de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

Membre chargé du secrétariat :

Mme Evelyne RACHEZ, Adjointe Administrative à la Sous-Préfecture de LENS

ARTICLE 2 - Les sièges des commissions sont fixés ainsi qu'il suit :

VILLE	SIEGE DE LA COMMISSION
ARRAS	Tribunal de Grande Instance
BETHUNE	Tribunal de Grande Instance
BOULOGNE-SUR-MER	Tribunal de Grande Instance
BRUAY-LA-BUISSIERE	Mairie
CALAIS	Tribunal d'Instance
HENIN-BEAUMONT	Mairie
LENS	Tribunal d'Instance
LIEVIN	Tribunal d'Instance

ARTICLE 3 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, MM. les Sous-Préfets de BETHUNE, BOULOGNE SUR MER, CALAIS et Mme la Sous-Préfète de LENS et Mmes et MM. les Présidents des commissions de contrôle des opérations de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-calais.

Pour la Préfète,

Le Secrétaire Général

signé Marc DEL GRANDE

Arrêté portant institution d'une commission départementale de recensement des votes pour l'élection des conseillers régionaux les 6 et 13 décembre 2015

par arrêté du 13 novembre 2015

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS ;

ARTICLE 1. - Pour l'élection des conseillers régionaux des 6 et 13 décembre 2015, il est institué une commission départementale chargée d'effectuer le recensement des votes émis dans les communes du PAS-de-CALAIS.

ARTICLE 2. - La composition de la commission pour le dimanche 6 décembre 2015 est fixée comme suit :

- Président :

- M. Pascal SOCKEEL, vice-président au tribunal de grande instance d'Arras chargé des fonctions de juge des enfants ;

Membres :

- Mme Aurélie VITTEAUT, juge placée auprès du premier Président chargée de l'instruction au tribunal de grande instance d'Arras ;

- Mme Cécile FONTAINE, juge de proximité à la juridiction de proximité d'Arras ;

- M. Jean-Louis COTTIGNY, Conseiller Départemental ;

- M. Francis MANIER, Préfecture du Pas-de-Calais, Directeur de la Citoyenneté et des Libertés Publiques.

La composition de la commission pour le dimanche 13 décembre 2015 est fixée comme suit :

- Présidente :

- Mme Elise HIBON, vice-présidente au tribunal de grande instance d'Arras ;

Membres :

- Mme Sophie CHOUNAVELLE, vice-présidente au tribunal de grande instance d'Arras ;

- M. Julien DEGUINE, vice-président au tribunal de grande instance d'Arras ;

- M. Jean-Louis COTTIGNY, Conseiller Départemental ;

- M. Francis MANIER, Préfecture du Pas-de-Calais, Directeur de la Citoyenneté et des Libertés Publiques.

ARTICLE 3. - La commission siégera les dimanches 6 et 13 décembre 2015, dès 22 heures, ancien hall, Préfecture du Pas-de-Calais, à Arras.

ARTICLE 4. - M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS et Mme et M.le Président de la commission départementale de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général
signé Marc DEL GRANDE

Modificatif à l'arrêté du 28 octobre 2015 nommant les membres de la commission de propagande départementale pour l'élection des conseillers régionaux les 6 et 13 décembre 2015

par arrêté du 16 novembre 2015

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS ;

ARTICLE 1er. - La composition de la commission de propagande électorale départementale est modifiée comme suit :

- Collège des membres :

Titulaire :

- M. Marc DEL GRANDE, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais

Suppléant :

- M. Francis MANIER, Directeur de la Citoyenneté et des Libertés Publiques à la Préfecture du Pas-de-Calais

Le reste sans changement.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3. - M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS et M. le Président de la commission de propagande sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général
signé Marc DEL GRANDE

Modificatif a l'arrete prefectoral du 5 avril 2012 modifie instituant les bureaux de vote reconduit le 20 aout 2015 pour toutes les elections qui se derouleront dans la periode du 1er decembre 2015 au 28 fevrier 2017

par arrêté du 18 novembre 2015

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS ;

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 20 août 2015 modifié pour toutes les élections qui se dérouleront dans la période du 1er décembre 2015 au 28 février 2017 est modifié conformément au tableau ci-dessous.

Arrondissement	Canton	Commune	B.V.	Lieu et adresse
ARRAS	AVESNES-LE-COMTE	MONCHY AU BOIS	U	<u>Maison des sociétés</u> : 4 Rue du Presbytère
	BAPAUME	MAGNICOURT SUR CANCHE	U	<u>Salle communale</u> : Rue d'en haut
		LAGNICOURT MARCEL	U	<u>Mairie</u> : Rue de la Place

Arrondissement	Canton	Commune	B.V.	Lieu et adresse
BETHUNE	AUCHEL	CAUCHY A LA TOUR	1	<u>Ecole Léopold Parent</u> : Rue des Ecoles
	BEUVRY	SAILLY SUR LA LYS	1 et 3	<u>Salle des sports</u> : 907 Rue de la Lys
	DOUVRIN	SAILLY LABOURSE	1 et 2	<u>Médiathèque Noël Josèphe</u> : Rue de Noeux
BOULOGNE SUR MER	BOULOGNE SUR MER-1	LA CAPELLE LES BOULOGNE	U	Salle des Conférences : 208 Avenue de la Forêt
CALAIS	CALAIS-2	LICQUES	1	<u>Foyer des jeunes</u> : 621 Rue Antoine de Lumbres
LENS	HARNES	NOYELLES SOUS LENS	4	<u>Ecole Jean Moulin</u> : Rue Jean Moulin
	WINGLES	PONT A VENDIN	1 et 2	<u>Ecole Rimetz-Deparetere</u> : Rue Willard
MONTREUIL	AUXI LE CHATEAU	HESDIN	1 et 2	<u>Ecole Rimetz-Deparetere</u> : Rue Willard
		ROUSSENT	1	<u>Médiathèque (parking de la mairie)</u> : Rue André Fréville
SAINT OMER	MARCK	NORTKERQUE	U	<u>Salle des fêtes</u> : Rue de la Vallée de l'Authie
		SAINT OMER	U	<u>Mairie (Salle de musique)</u> : La Place
			1	<u>Hôtel des services municipaux</u> : 16, Rue du Saint Sépulcre
	SAINT OMER		2	<u>Ecole Condorcet</u> : Rue Louis Braille

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté du 20 août 2015 fixant les limites de circonscriptions de chaque bureau de vote est modifié conformément au tableau ci-dessous :

ARRONDISSEMENT	CANTON	Commune	Nombre de bureaux
BETHUNE	NOEUX LES MINES	FOUQUEREUIL	1
LENS	CARVIN	CARVIN	11
	WINGLES	MEURCHIN	2

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs, sont applicables uniquement pour le scrutin des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, Mme le Sous-Préfet de LENS et MM. les Sous-Préfets de BETHUNE, BOULOGNE SUR MER, CALAIS, MONTREUIL SUR MER et SAINT OMER et Mmes et MM. les Maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, aux dispositions duquel ils donneront la plus large publicité.

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,
signé Marc DEL GRANDE.

Arrêté ci-joint délivrant l'honorariat à madame Monique EDOUART née GRANDCOURT, maire honoraire de FLORINGHEM.

par arrêté du 12 novembre 2015

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARTICLE 1er : Mme. Monique EDOUART née GRANDCOURT, ancien maire de Floringhem, est nommée maire honoraire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

la préfète
signé Fabienne BUCCIO

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté portant modification de la nomination des membres de la commission de suivi de site société sita nord est à hersin coupigny

par arrêté du 16 novembre 2015

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARTICLE 1:

L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 mars 2013 susvisé, est modifié comme suit :

Collège des Exploitants:

- à remplacer :

- M. Thierry DELINEAU, Directeur des activités de traitement de la société SITA NORD ou son représentant par M. Gilles EVRARD, Directeur Activité Stockage de la société SITA NORD EST ou son représentant ;

Le reste sans changement.

Collège des Salariés :

- à remplacer :

- M. Philippe SANIEZ, Conducteur d'engin de la Société SITA NORD par M. Laurent DELANNOY, Conducteur d'engin polyvalent de la société SITA NORD EST ;

Le reste sans changement.

ARTICLE 2: DELAI ET VOIE DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la date de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 3: PUBLICITE

Une copie du présent arrêté est déposée à la Sous Préfecture de LENS et à la mairie de HERSIN COUPIGNY et peut y être consultée.

Cet arrêté sera affiché, pendant une durée d'un mois, à la mairie de HERSIN COUPIGNY qui dressera procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Une copie sera adressée à l'exploitant et aux membres de cette commission.

ARTICLE 4: EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous Préfet de LENS et le Maire de HERSIN COUPIGNY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,
Signé Marc DEL GRANDE

Arrêté portant modification de la nomination des membres de la commission de suivi de site société arc international à arques

par arrêté du 3 juillet 2015

sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARTICLE 1:

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2012 modifié, susvisé, est modifié comme suit :

1-2 : Collège des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale:

- à remplacer :

- M. Michel LEFAIT, Vice-Président du Conseil Général du Pas de Calais par Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Conseillère Départementale du Conseil Départemental du Pas de Calais ;

Le reste sans changement.

ARTICLE 2: DELAI ET VOIE DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la date de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 3: PUBLICITE

Une copie du présent arrêté est déposée à la Sous Préfecture de SAINT OMER et à la mairie de ARQUES et peut y être consultée.

Cet arrêté sera affiché, pendant une durée d'un mois, à la mairie de ARQUES qui dressera procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Une copie sera adressée à l'exploitant et aux membres de cette commission.

ARTICLE 4: EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous Préfet de SAINT OMER et le Maire de ARQUES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète,,
Le Secrétaire Général adjoint,

en charge de la cohésion sociale,
signé Xavier CZERWINSKI.

Arrêté portant renouvellement de la composition de la commission départementale, Nature Paysages des sites

Par arrêté du 19 novembre 2015

ARTICLE 1er :

La composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est renouvelée pour trois ans, à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les formations spécialisées qui la composent, sont constituées comme suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE DE LA NATURE : 17 membres

Président : Le Préfet ou son représentant

1er collègue

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer représenté par le chef du service en charge de la nature ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de la Protection de la Population représenté par le Chef du Service Santé, Protection Animale et de l'Environnement ou son représentant ;
- Mme la Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France ou son représentant.

2ème collègue

Titulaires

- Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Conseillère Départementale du Canton de BEUVRY ;
- M. Ludovic LOQUET, Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de CALAIS 2 ;
- M. Francis RUELLE, Maire de WIMEREUX ;
- M. Alain CHEVALIER, Maire de THÉROUANNE.

Suppléants

- Mme Evelyne DROMART, Conseillère Départementale du Canton de BAPAUME ;
- M. Antoine IBBA, Conseiller Départemental du Canton de WINGLES ;
- M. Jean-François CARON, Maire de LOOS-EN-GOHELLE ;
- M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE.

3ème collègue

Titulaires

- M. Philippe MINNE, EDEN 62 ;
- M. Jean-Yves MEREAU, Fédération régionale Nord Nature Environnement ;
- M. Jean-Marie CARLU, Chambre d'Agriculture Région Nord – Pas-de-Calais ;
- M. Charles du HAYS, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord – Pas-de-Calais Picardie.

Suppléants

- M. Dominique DÉROUT, EDEN 62 ;
- M. Philippe FERMONTE, Fédération régionale Nord Nature Environnement ;
- M. Albert LEBRUN, Chambre d'Agriculture Région Nord – Pas-de-Calais ;
- M. Arnould de WAZIERS, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord – Pas-de-Calais Picardie.

4ème collègue

Titulaires

- M. Pascal SAILLIOT, Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- Mme Françoise DUHAMEL, Centre Régional de Phytosociologie - Conservatoire Botanique National de Bailleul ;
- M. Gaëtan CAVITTE, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais ;
- M. Alain WARD, Fédération régionale Nord Nature Environnement.

Suppléants

- M. Pascal DELHAY, Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- M. Thierry CORNIER, Centre Régional de Phytosociologie - Conservatoire Botanique National de Bailleul ;
- M. Alain GIGAUX, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais ;
- M. Christian BOUTROUILLE, Fédération régionale Nord Nature Environnement.

Instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000

Lorsque la formation spécialisée « de la nature » se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, pourront être invités à y participer, avec voix consultative, pour les dossiers qui les concernent.

FORMATION SPÉCIALISÉE DES SITES ET DES PAYSAGES : 21 membres

Président : Le Préfet ou son représentant

1er collègue

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement représenté par le Chef du Service Milieu et Ressources Naturelles ou son représentant ;
- Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer représenté par le chef du service en charge de la nature ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer représenté par le chef du service en charge des paysages et des sites ou son représentant ;
- Mme la Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France ou son représentant.

2ème collègue

Titulaires

- Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Conseillère Départementale du Canton de BEUVRY ;
- M. Ludovic LOQUET, Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de CALAIS 2 ;
- M. Francis RUELLE, Maire de WIMEREUX ;
- M. Alain CHEVALIER, Maire de THÉROUANNE ;
- M. Walter KAHN, Vice-Président de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.

Suppléants

- Mme Evelyne DROMART, Conseillère Départementale du Canton de BAPAUME ;
- M. Jacques DELAIRE, Conseiller Départemental du Canton de LILLERS ;

- M. Jean-François CARON, Maire de LOOS-EN-GOHELLE ;
- M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE ;
- M. Francis BOUCLET, Président de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

3ème collègue

Titulaires

- M. Augustin FLIPPE, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
- M. Philippe MINNE, EDEN 62 ;
- M. Jean-Yves MEREAU, Fédération régionale Nord Nature Environnement ;
- M. Jean-Marie CARLU, Chambre d'Agriculture Région Nord – Pas-de-Calais ;
- M. Jean-Pierre LACROIX, Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais.

Suppléants

- M. Christian CAPPON, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
- M. Dominique DÉROUT, EDEN 62 ;
- M. Philippe FERMONT, Fédération régionale Nord Nature Environnement ;
- M. Albert LEBRUN, Chambre d'Agriculture Région Nord – Pas-de-Calais ;
- M. Gilles de LENCQUESAING, Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais.

4ème collègue

Titulaires

- M. Jean-Paul PHILIPPON, architecte urbaniste ;
- Mlle Sylvane RAVA, paysagiste du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Pas-de-Calais ;
- M. Laurent CHOCHOIS, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Val d'Authie » ;
- M. Étienne DUBAILLE, Conservatoire du Littoral – Délégation de Rivage Manche - Mer du Nord ;
- Mme Chantal de LA NOUE, Association « Vieilles Maisons Françaises ».

Suppléants

- M. Patrick WATTEL, architecte ;
- Mlle Gaëlle NEVEU, paysagiste du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Pas-de-Calais ;
- M. Jean-Luc DELVINCOURT, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Val d'Authie » ;
- Mme Estelle LORUT, Conservatoire du Littoral – Délégation de Rivage Manche - Mer du Nord ;
- Mme Marie-Philippe WHITMAN, Association « Vieilles Maisons Françaises ».

Sous-Formation spécialisée des Sites et des Paysages dédiée aux dossiers éoliens soumis à autorisation unique : 25 membres

Pour l'examen des demandes d'autorisation unique portant sur des projets éoliens, la formation spécialisée des Sites et des Paysages est complétée par les membres suivants :

1er collègue

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement représenté par le Chef du Service Risques ou son représentant ;

2ème collègue

Titulaires

- M. Jean-Jacques HILMOINE, Président de la Communauté de Communes du Canton de Fruges et Environs.

Suppléants

- M. Thierry SPAS, Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Arras.

3ème collègue

Titulaires

- M. Stéphane BALY, Association Virage-énergie Nord – Pas-de-Calais.

Suppléants

- M. Mathias LOUIS-HONORE, Association Virage-énergie Nord – Pas-de-Calais.

4ème collègue

Titulaires

- M. Arnaud PONCHE, délégué régional adjoint France Énergie Éolienne Nord – Pas-de-Calais.

Suppléants

- Mme Cécile FARINEAU, déléguée régionale adjointe France Énergie Éolienne Nord – Pas-de-Calais.

FORMATION SPECIALISÉE DE LA PUBLICITÉ : 13 membres

Président : Le Préfet ou son représentant

1er collègue

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement représenté par le Chef du Service Milieu et Ressources Naturelles ou son représentant ;

- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer représenté par le chef du service en charge des paysages et des sites ou son représentant ;

- Mme la Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France ou son représentant.

2ème collègue

Titulaires

- Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Conseillère Départementale du Canton de SAINT-OMER ;
- M. Francis RUELLE, Maire de WIMEREUX ;
- M. Alain CHEVALIER, Maire de THÉROUANNE.

Suppléants

- Mme Evelyne DROMART, Conseillère Départementale du Canton de BAPAUME ;
- M. Jean-François CARON, Maire de LOOS-EN-GOHELLE ;
- M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE.

3ème collègue

Titulaires

- M. Augustin FLIPPE, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
- M. Philippe MINNE, EDEN 62 ;
- M. Eric HUFTIER, Association « Paysages de France ».

Suppléants

- M. Christian CAPPON, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
- M. Dominique DÉROUT, EDEN 62 ;
- M. Alain DERICKE, Association « Paysages de France ».

4ème collègue

Titulaires

- M. Lionel EVRARD, Société MPE-Avenir (UPE) ;
- M. Laurent THIVEL, PUBLIMAT (SNPE) ;
- M. Guillaume TONDEUR, DT SIGNS (SYNAFEL).

Suppléants

- M. Laurent MAZAURY, Société Clear Channel France (UPE) ;
- Mme Maria MOLLIER, EXTERION MEDIA (SNPE).

Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

FORMATION SPECIALISÉE DES CARRIÈRES : 13 membres

Président : Le Préfet ou son représentant

1er collègue

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement représenté par le Chef du Service Milieu et Ressources Naturelles ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer représenté par le chef du service en charge des paysages et des sites ou son représentant.

2ème collègue

Titulaires

- M. Stéphane KINOO, Maire de RINXENT ;
- Mme Pascale BURET-CHAUSOY, Conseillère Départementale du Canton de DESVRES ;
- M. le Président du Conseil Départemental représenté par Mme Annie BRUNET – Présidente de la 3ème commission « Grandir, réussir et bien vivre en Pas-de-Calais ».

Suppléants

- Mme Joëlle DELRUE, Maire de LUMBRES ;
- M. Claude ALLAN, Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de BOULOGNE-SUR-MER 1.

3ème collègue

Titulaires

- M. Stéphane DESREMAUX, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Chaîne des Terrils » ;
- M. Jean-Marie CARLU, Chambre d'Agriculture Région Nord – Pas-de-Calais ;
- M. Georges SENECAUT, Fédération régionale Nord Nature Environnement.

Suppléants

- M. Vincent COHEZ, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Chaîne des Terrils » ;
- M. Albert LEBRUN, Chambre d'Agriculture Région Nord – Pas-de-Calais.

4ème collègue

Titulaires

- M. Olivier POULAIN, Carrières du Boulonnais ;
- M. Max HENAU, Carrières de la Vallée Heureuse ;
- M. Nicolas SEIGNEZ, Société STB Matériaux.

Suppléants

- M. Vincent RIBARD, Société SAS Stinkal ;
- M. Pascal DUMUR, Société Holcim Granulats ;
- M. Michel HIRSCH, Société GSM Recyclage Nord.

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

FORMATION SPECIALISÉE DE LA FAUNE SAUVAGE CAPTIVE : 13 membres

Président : Le Préfet ou son représentant

1er collègue

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer représenté par le chef du service en charge de la nature ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de la Protection de la Population représenté par le Chef du Service Santé, Protection Animale et de l'Environnement ou son représentant.

2ème collègue

Titulaires

- Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Conseillère Départementale du Canton de BEUVRY ;
- M. Francis RUELLE, Maire de WIMEREUX ;
- M. Alain CHEVALIER, Maire de THÉROUANNE.

Suppléants

- M. Jean-Marie LUBRET, Conseiller Départemental du Canton de FRUGES ;
- M. Jean-François CARON, Maire de LOOS-EN-GOHELLE ;
- M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE.

3ème collègue

Titulaires

- M. Jean-Louis RENVERSE, capacitaine pour la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques (oiseaux et mammifères) ;
- M. Alain DEGARDIN, Vétérinaire ;
- M. Alain WARD, Fédération régionale Nord Nature Environnement.

Suppléants

- M. Olivier CARRE, Scientifique ;
- M. Michel LIANO, Scientifique ;
- M. Christian BOUTROUILLE, Fédération régionale Nord Nature Environnement.

4ème collègue

Titulaires

- M. Stéphane HENARD, responsable d'établissement de présentation au public ;
- M. David MOLLET, responsable d'établissement de vente ;
- M. Stéphane ROSSELLE, responsable d'établissement d'élevage.

Suppléants

- M. Arnaud DECAIX, responsable d'établissement de présentation au public ;
- M. Nicolas DELCROIX, responsable d'établissement d'élevage ;
- M. Guillaume BOSCH, responsable d'établissement d'élevage.

ARTICLE 3 :

L'arrêté du 26 novembre 2012 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE – 143 rue Jacquemars Giélée – BP 2039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

La Préfète,

Signé : Fabienne BUCCIO

BUREAU DE L'ANIMATION TERRITORIALE DES ENTREPRISES

Arrêté modificatif de labellisation des « maisons de services au public »

par arrêté du 16 novembre 2015

sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Article 1er : les deux relais de services au public, l'un situé à Guînes dont le portage est assuré par la Communauté de communes des Trois Pays, l'autre situé à Bertincourt dont le portage est assuré par la Communauté de communes du Sud Artois, sont labellisés « Maison de services au public », après vérification du respect des conditions fixées par le cahier des charges des maisons de service au public par les conventions locales des 13 mai 2006 pour Bertincourt et 29 juin 2011 pour Guînes.

Article 2 : le label « Maison de services au public » est accordé à un espace mutualisé de services au public, au vu de critères relatifs à la nature des prestations proposées au public, à sa direction, sa gestion, son équipement et à l'organisation du partenariat avec les organismes représentés.

Le label a pour objectif de promouvoir la proximité des services rendus, dans une logique d'aménagement du territoire et de coordination de l'offre des services au public.

Article 3 : la Communauté de communes des Trois Pays et la Communauté de communes du Sud Artois devront :

Utiliser l'identité visuelle et la charte graphique des « Maisons de services au public » sur tous les documents ;

Apposer l'enseigne « Maison de services au public » sur la façade ;

Utiliser les supports de communication communs à l'ensemble des « Maisons de services au public ».

Article 4 : les signataires de la convention cadre de partenariat informeront le public de l'existence de la Maison de services au public et des services qui y seront offerts.

Article 5 : respectivement, la Communauté de communes des Trois Pays et la Communauté de communes du Sud Artois adresseront au moins une fois par an à la Préfète du Pas-de-Calais et à la cellule d'animation nationale, via le site collaboratif prévu à cet effet, les données qualitatives et quantitatives nécessaires à l'évaluation du dispositif et permettant d'assurer le respect des orientations fixées par la charte nationale de qualité des Maisons de services au public.

Un comité de pilotage sera réuni au moins une fois durant l'année afin de faire le bilan de l'activité et de dégager les axes de développement pour l'année suivante.

La Communauté de communes des Trois Pays et la Communauté de communes du Sud Artois informeront sans délai la Préfète du Pas-de-Calais de toute modification substantielle portant sur les conditions de fonctionnement des Maisons de Services au Public au regard des obligations du cahier des charges.

De la même manière, en cas de retrait d'un service, la Préfète du Pas-de-Calais est informée par la Communauté de communes des Trois Pays et la Communauté de communes du Sud Artois dès réception de la demande de retrait. En cas d'adhésion d'un nouveau service, celui-ci devra souscrire aux dispositions de la charte nationale de qualité des « Maisons de services au public ».

En cas de manquement aux dispositions de la charte nationale de qualité des « Maisons de services au public » et/ou de tout autre dysfonctionnement incompatible avec le cahier des charges des Maisons de services au public, la Préfète peut retirer le label « Maison de services au public ».

Article 6 : La présente décision, qui sera notifiée aux deux communautés de communes porteuses, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, la Communauté de communes des Trois Pays et la Communauté de communes du Sud Artois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont il sera fait publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète

signé Fabienne BUCCIO

Décision relative au projet de création d'un ensemble commercial, **SUPER U**, à Auchel, refusé

Décision de la Commission nationale d'aménagement commercial du Pas-de-Calais portant sur une demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative au projet de création d'un ensemble commercial, d'une surface de vente de 2872 m², à Auchel, comprenant un hypermarché à l'enseigne « SUPER U », d'une surface de vente de 2500 m², et deux boutiques, de moins de 300 m² chacune, d'une surface totale de vente de 372 m²

Le 8 octobre 2015, la Commission nationale d'aménagement commercial (cnac) a refusé à la Société GALIBOT l'autorisation de créer un ensemble commercial, d'une surface de vente de 2872 m², à Auchel, comprenant un hypermarché à l enseigne « SUPER U », d'une surface de vente de 2500 m², et deux boutiques, de moins de 300 m² chacune, d'une surface totale de vente de 372 m².
Le projet a été refusé par 5 votes défavorables et 4 votes favorables.

Décision relative au projet de création d'un ensemble commercial, **LIDL**, à Bully-les-Mines.

Décision de la Commission nationale d'aménagement commercial du Pas-de-Calais portant sur une demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative au projet de création d'un supermarché à l'enseigne « LIDL », d'une surface de vente de 1407 m², à Bully-les-Mines.
Le 21 octobre 2015, la Commission nationale d'aménagement commercial (cnac) a accordé à la Société en nom collectif LIDL l'autorisation de créer un supermarché à l'enseigne « LIDL », d'une surface de vente de 1407 m², à Bully-les-Mines, rue du 18 Novembre 1869, ZAL du Minopole.
Le projet a été autorisé par 11 votes favorables.
rue Ferdinand BUISSON - 62020 ARRAS CEDEX 9
tél. 03.21.21.20.00 fax 03.21.55.30.30
www.pas-de-calais.gouv.fr

BUREAU DU LOGEMENT SOCIAL ET DE LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Arrêté portant composition de la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté Urbaine d'Arras

par arrêté du 23 novembre 2015

Article 1er :

La Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté Urbaine d'Arras, placée sous la présidence conjointe de Mme la Préfète du Pas-de-Calais, représentée par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arras, et de M. le Président de la Communauté Urbaine d'Arras, est composée des membres suivants :

1er COLLEGE : COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais :

Monsieur Michel DAGBERT, Président

Ou Monsieur Jean-Louis COTTIGNY, son représentant désigné,

Mesdames et Messieurs les Maires des 39 communes composant la Communauté Urbaine d'Arras, à savoir :

Commune d'Achicourt :

Monsieur Pascal LACHAMBRE, maire,

Commune d'Acq :

Monsieur Jean-Pierre DELCOUR, maire,

Commune d'Agy :

Monsieur Didier THUILOT, maire,

Commune d'Anzin-Saint-Aubin :

Monsieur David HECQ, maire,

Commune d'Arras :

Monsieur Frédéric LETURQUE, maire,

Commune d'Athies :

Monsieur Jean-Marc PARMENTIER, maire,

Commune de Bailleul-sire-Berthoult :

Monsieur Michel ZIOLKOWSKI, maire,

Commune de Beaumetz les Loges :

Monsieur Jean-Luc TILLARD, maire,

Commune de Beaurains :

Monsieur Pierre ANSART, maire,

Commune de Boiry-Becquerelle :

Monsieur Michel DOLLET, maire,

Commune de Boisieux- au-Mont :

Monsieur Jean-Marie DISTINGUIN, maire,

Commune de Boisieux-Saint-Marc :

Monsieur Michel DELMOTTE, maire,

Commune de Boyelles :

Monsieur Jean-Guy LESAGE, maire,

Commune de Dainville :

Madame François ROSSIGNOL, maire,

Commune d'Ecurie :

Monsieur Jean-Michel CAILLIEREZ, maire,

Commune d'Etrun :

Monsieur Michel MATHISSART, maire,

Commune de Fampoux :

Monsieur Géry COULON, maire,

Commune de Farbus :

Monsieur Jean-François DEPRET, maire,

Commune de Feuchy :

Monsieur Roger POTEZ, maire,

Commune de Gavrelle :

Monsieur Vincent THERY, maire,

Commune de Guémappe :

Monsieur Reynald ROCHE, maire,

Commune de Héninel :

Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire,

Commune d'Hénin-sur Cojeul :
Monsieur Pierre ROUSSEZ, maire,
Commune de Maroeuil :
Monsieur Daniel DAMART, maire,
Commune de Mercatel :
Monsieur Philippe MASTIN, maire,
Commune de Monchy-le-Preux :
Monsieur Michel ZECHEL, maire,
Commune de Mont-Saint-Eloi :
Monsieur Jean-Pierre BAVIERE, maire,
Commune de Neuville-Saint-Vaast :
Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, maire,
Commune de Neuville-Vitasse :
Monsieur Jean-Claude LEVIS, maire,
Commune de Roclin-court :
Madame Marie-Françoise MONTEL, maire,
Commune de Sainte-Catherine :
Monsieur Van GHELDER, maire,
Commune de Saint-Nicolas :
Monsieur Alain CAYET, maire,
Commune de Saint-Laurent-Blangy :
Monsieur Nicolas DESFACHELLE, maire,
Commune de Saint-Martin sur Cojeul :
Monsieur Dominique DELATTRE, maire,
Commune de Thélus :
Monsieur Bernard MILLEVILLE, maire,
Commune de Tilloy-les-Mofflaines :
Monsieur Didier MICHEL, maire,
Commune de Wailly-les-Arras :
Monsieur Mickaël AUDEGOND, maire,
Commune de Wancourt :
Monsieur Eric DUFLOT, maire,
Commune de Willerval :
Madame Sylvie GORIN, maire,
2ème COLLEGE : PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS LE CHAMP DES ATTRIBUTIONS
Représentants des bailleurs sociaux possédant ou gérant un patrimoine locatif dans le ressort territorial de la Communauté Urbaine d'Arras à savoir :
L'Association Régionale HLM :
Monsieur Stéphane POMMERY, directeur territorial de Pas-de-Calais-Habitat, représentant des bailleurs sociaux
Représentants des organismes titulaires de droits de réservation (autres que l'Etat), à savoir :
L'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL) :
Monsieur Gilles MORCHIPONT, directeur d'agence représentant d'Action Logement,
Représentants des organismes agréés « maîtrise d'ouvrage d'insertion » et les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, à savoir :
SOLIHA-Pas-de-Calais:
Madame Viviane LIEVRE, directrice générale,
Association d'Aide Aux Sans Abris:
Monsieur Philippe EECKHOUT, directeur de l'association,
Association A.U.D.A.S.S.E
Monsieur Tony GRENIER, directeur général de l'association,
Association 4AJ- un tremplin pour les jeunes
Monsieur Alfred GRUT, président de l'association,
3ème COLLEGE : AUTRES REPRESENTANTS (SOCIETE CIVILE)
Représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, à savoir :
Union Régionale Inter fédéral des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux du Nord-Pas-de-Calais (URIOPSS)
Madame Paule AVENEL, chargée de mission de l'Union Régionale,
Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale du Nord - Pas-de-Calais (FNARS)
Monsieur Jean-Claude GIROT, membre de la Fédération,
Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés
Madame Stéphanie LAMARCHE-PALMIER, directrice Régionale Nord -Pas-de -Calais de la Fondation Abbé Pierre,
Confédération Sociale des Familles 62 (CSF 62)
Madame Annie DERUY, membre du bureau,
UFC que CHOISIR
Madame Françoise DUHEN, membre du bureau,
Union Départementale des Locataires 62 (UDL 62)
Madame Louissette DEFURNE, présidente de l'association
Représentants locaux des associations de locataires siégeant à la Commission Nationale de Concertation :
Confédération Nationale du Logement 62 (CNL 62)
Monsieur Eric MASSA, membre du bureau
Association Force Ouvrière Consommateur (A.F.O.C)
Madame Josiane DELCROIX, membre du bureau
Représentant des habitants et des personnes défavorisées :
Monsieur Pascal BEAURAIN, membre du comité des usagers du CCAS de la ville d'Arras

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Président de la Communauté Urbaine d'Arras sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Arrêté portant composition de la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

par arrêté du 5 novembre 2015

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1er :

La Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, placée sous la présidence conjointe de Mme la Préfète du Pas-de-Calais, représentée par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Omer, et de M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, est composée des membres suivants :

1er COLLEGE : COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mesdames et Messieurs les Maires des 26 communes composant la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à savoir :

Commune d'Arques :

Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en qualité de titulaire

Madame Laurence LOTTERIE, Adjointe, en qualité de suppléante

Commune de Bayenghem-les-Eperlecques :

Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Blendecques :

Monsieur Rachid BEN AMOR, Maire, en qualité de titulaire

Madame Ludivine ROUSSEL, Adjointe, en qualité de suppléante

Commune de Campagne-lez-Wardrecques :

Monsieur Gilles THOREL, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Guillaume MOREL, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Clairmarais :

Monsieur Damien MOREL, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Casimir LETELLIER, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune d'Eperlecques :

Monsieur Laurent DENIS, Maire, en qualité de titulaire

Madame Barbara BODART, Adjointe, en qualité de suppléante

Commune d'Hallines :

Monsieur Michel PREVOST, Maire, en qualité de titulaire

Madame Géraldine PAQUE, Adjointe, en qualité de suppléante

Commune d'Helfaut :

Monsieur Francis MARQUANT, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Eric ROLIN, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Houlle :

Monsieur Roger DUSAUTOIR, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Jean-Luc COURBOT, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Longuenesse :

Monsieur Jean-Marie BARBIER, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Claude BLONDÉ, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Moringhem :

Monsieur Christophe CORNETTE, Maire, en qualité de titulaire

ou son représentant

Commune de Moule :

Monsieur Marc THOMAS, Maire, en qualité de titulaire

ou son représentant

Commune de Mentque-Nortbécourt :

Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Yves CARPENTIER, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Nordausques :

Monsieur Jean-Michel MARCOTTE, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Jacques BARA, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Nort-Leulinghem :

Monsieur Jean-Marie BRAME, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Guy VITSE, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Racquinghem :

Monsieur Bernard IDZIK, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur René BULTEL, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Saint-Martin-au-Laërt :

Monsieur Bertrand PETIT, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Anicet CHOQUET, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Saint-Omer :

Monsieur François DECOSTER, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Pierre HEUMEL, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Salperwick :

Monsieur Michel MARTINOT, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Pierre-Marie THOMAS, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Serques :

Madame Marie LEFEBVRE, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Philippe DENIS, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Tatinghem :

Monsieur Gilles LOUF, Maire, en qualité de titulaire

Monsieur Georges BIZET, Conseiller, en qualité de suppléant

Commune de Tilques :

Monsieur Patrick BEDAGUE, Maire, en qualité de titulaire
Madame Christine DEVIENNE, Adjointe, en qualité de suppléante

Commune de Tournehem-sur-la-Hem :

Monsieur Jean-Claude HIRAUT, Maire, en qualité de titulaire
Monsieur Christian DOYER, Conseiller, en qualité de suppléant

Commune de Wardrecques :

Monsieur Louis CAINNE, Maire, en qualité de titulaire
Monsieur Guy DENAES, Adjoint, en qualité de suppléant

Commune de Wizernes :

Monsieur Daniel HERBERT, Maire, en qualité de titulaire
Madame Catherine LANOY, Adjointe, en qualité de suppléante

Commune de Zouafques :

Monsieur Franck DUPONT, Maire, en qualité de titulaire
Monsieur Gérard GOURDIN, Adjoint, en qualité de suppléant

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais :

Monsieur Michel DAGBERT, Président

ou son représentant élu

2ème COLLEGE : PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS LE CHAMP DES ATTRIBUTIONS

A) Les bailleurs sociaux possédant ou gérant un patrimoine locatif dans le ressort territorial de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à savoir :

La SA d'HLM Logis 62 :

Monsieur Thierry MAUBRUN, Directeur de Gestion Locative, en qualité de titulaire
Monsieur Michaël VASSEUR, Responsable d'Agence, en qualité de suppléant

L'Office Public de l'Habitat Pas-de-Calais Habitat :

Monsieur Eric COJON, Directeur du Territoire de la Côte d'Opale et de l'Audomarois

La SA d'HLM 62/59 Picardie :

Monsieur Bernard DUBOIS, Responsable d'Agence

La SA d'HLM Le Cottage Social des Flandres :

Monsieur Jonathan WICKE, Responsable de Gestion Locative

La SA d'HLM 3F Immobilière Nord – Artois :

Monsieur Sébastien MILLIERE

La SA d'HLM SIA Habitat :

Monsieur David URBAIN, Responsable d'Agence, en qualité de titulaire

Monsieur Adrien LAVIEVILLE, Responsable Attributions et Qualité de Vie Résidentielle, en qualité de suppléant

ICF Nord – Est SA d'HLM :

Monsieur Eric BRYLOWSKI, Directeur d'Agence

ou son représentant

La SA UES Habitat Logement Immobilier HLI :

Monsieur Bernard DUBOIS, Responsable d'Agence

SOLiHA – Solidaires pour l'Habitat – Union Territoriale Hauts de France :

Madame Viviane LIÈVRE, Directrice du Développement Social

La SA du Hainaut :

Madame Marlène VORIOT, Directrice de Gestion Locative

B) Les organismes collecteurs, à savoir :

Vilogia Entreprises Action Logement :

Madame Alberte GRAVINA, Responsable Relations Bailleurs Nord-IDF et Est

Astria : Monsieur Hervé GIMENEZ, Directeur Régional Nord – Pas-de-Calais ou son représentant

C) Les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, à savoir :

Habitat Jeunes de Saint-Omer : Monsieur Gilbert FICHAUX, Président Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Omer :

Monsieur Jean-Luc LE ROUX, Directeur

MAHRA – Le Toit : Monsieur Daniel HRABANSKI, Directeur Général

Emmaüs : Monsieur Jean-François CHAUMETTE, Responsable de Site SOLiHA PAS-DE-CALAIS :

Monsieur Daniel GLORIEUX, Directeur du Patrimoine CCAS de la commune d'Arques :

Madame Laurence DELAVAL, Vice-Présidente CCAS de la commune de Saint-Omer :

Madame Christine VANDESTEENE, Vice-Présidente

3ème COLLEGE : REPRESENTANTS DES USAGERS OU DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION PAR LE LOGEMENT

A) Les associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, à savoir :

Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) :

Monsieur Yves DEGETZ, Président pour le Pas-de-Calais

Confédération Syndicale des Familles (CFS) :

Madame Valérie MINET, Présidente pour l'Audomarois

Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale du Nord – Pas-de-Calais (FNARS) :

Madame Mireille CHARONNAT, Présidente pour le Nord – Pas-de-Calais

Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés :

Madame Stéphanie LAMARCHE-PALMIER, Directrice de l'Agence Régionale, en qualité de titulaire

Madame Josiane LEROY, Bénévole du Comité Régional, en qualité de suppléante

Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux du Nord – Pas-de-Calais (URIOPSS) :

Monsieur Alex HOCHART, Représentant pour l'Audomarois

B) Pour les usagers :

B1. Les représentants locaux des associations de locataires siégeant à la Commission Nationale de Concertation :

Confédération Nationale du Logement :

Monsieur Francis GAUTHIER, Président de la CNL du Pas-de-Calais

L'Association Force Ouvrière Consommateurs

Monsieur Dominique VANDENBERGUE, Représentant AFOC pour l'Audomarois

B2. Les représentants des habitants et des personnes défavorisées :

Madame Christelle COVILLE, Membre du Conseil de Concertation Locative, locataire de la SA HLM Logis 62

Madame Isabelle FOUFELLE, Présidente de l'Association « Mélodie des Aviateurs », locataire de la SA HLM Logis 62
Monsieur Jean-Marie SMIS, Représentant des locataires de l'Office Public de l'Habitat Pas-de-Calais Habitat pour la Résidence du Fort Maillebois à Longuenesse

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

La Préfète,
Fabienne BUCCIO

Le Président de la CASO,
François DECOSTER

DIRECCTE NORD/PAS-DE-CALAIS – UNITE TERRITORIALE DU PAS -DE-CALAIS

PÔLE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS – SERVICE À LA PERSONNE

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/811396514 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail

par récépissé du 5 novembre 2015

Sur proposition de M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE, constate,

Qu'en application des dispositions du Code du Travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais le 4 novembre 2015 par Monsieur DUMOND Alain, gérant en qualité d'auto entrepreneur de l'entreprise DUMOND Alain, sise à LEBIEZ (62990) – 2 rue de la Pierre Trouée.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise DUMOND Alain, sise à LEBIEZ (62990) – 2 rue de la Pierre Trouée, sous le n° SAP/ 811396514.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Entretien de la maison et travaux ménagers

Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage

Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains ».

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais
Par délégation,
Pour la DIRECCTE,
Pour le Directeur de l'UT 62,
La Directrice Adjointe,
signé Françoise LAFAGE

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/814164513 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail

par récépissé du 5 novembre 2015

Sur proposition de M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE, constate,

Qu'en application des dispositions du Code du Travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais le 1er novembre 2015 par Monsieur Pascal WATEAU, Président de la S.A.S. P'Agés Services, sise à CUINCHY (62149) – 33 rue Jules Guesde.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la S.A.S. P'Agés Services, sise à CUINCHY (62149) – 33 rue Jules Guesde, sous le n° SAP/814164513.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Entretien de la maison et travaux ménagers

Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage

Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains »

Garde d'enfants à domicile de plus de trois ans

Soutien scolaire à domicile

Cours particulier à domicile Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions

Livraison de repas à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile, (Cette prestation inclut uniquement le coût du portage ; le coût du repas est exclu du champ d'application de l'agrément)

Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,

Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,

Assistance informatique et Internet à domicile

Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile

Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,

Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire

Assistance administrative à domicile

Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais

Par délégation,

Pour la DIRECCTE,

Pour le Directeur de l'UT 62,

La Directrice Adjointe,

signé Françoise LAFAGE

Décision relative aux arrêts temporaires d'activité dans le département du pas de calais

par récépissé du 6 novembre 2015

Sur proposition de M. le Directeur Adjoint du Travail, Responsable de l'Unité de Contrôle du pas de calais décide

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Madame CARLIER Julie, Contrôleur du Travail, à l'effet de signer :

La décision d'arrêt temporaire de travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévues aux articles L4731-1 et L4731-3 du code du Travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,

Les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, les décisions d'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévues aux articles L4731-2 et L4731-3 du code du Travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique, cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

ARTICLE 2 : La délégation s'exerce sous l'autorité du Responsable de l'Unité de Contrôle signataire.

ARTICLE 3 : La présente décision est d'application immédiate et sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais.

Le Directeur Adjoint du Travail,
Responsable de l'Unité de Contrôle
signé Samuel RENARD

Modifiant la décision du 1er juillet 2015 modifiée, portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des interims, et portant organisation de l'intérim de sections d'inspection du travail vacantes – unité territoriale du pas-de-calais

par décision du 16 novembre 2015

Article 1 : La décision du 1er juillet 2015 est modifiée comme suit :

A l'article 1.1, la phrase « Section 01-08 – Saint Pol : non pourvue » est remplacée par : « Section 01-08 – Saint Pol : Mme Julie CARLIER, contrôleur du travail ».

A l'article 1.3, est ajouté le paragraphe suivant :

« - L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 01-08 est assuré par le responsable de l'unité de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement par l'inspecteur du travail en charge de la section 01-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 01-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par l'inspecteur du travail en charge de la section 01-03. »

Les dispositions de l'article 1.4 sont remplacées comme suit :

« Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes : Section 01-01 : l'inspecteur du travail de la section 01-11 Section 01-04 : l'inspecteur du travail de la section 01-11

Section 01-06 : l'inspecteur du travail de la section 01-02 Section 01-07 : l'inspecteur du travail de la section 01-03 Section 01-08 : le responsable de l'Unité de Contrôle Section 01-09 : l'inspecteur du travail de la section 01-05 Section 01-10 : l'inspecteur du travail de la section 01-11

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur du travail mentionné ci-dessus, l'intérim des pouvoirs décisionnels est assuré comme suit :

- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 01-02 est assuré par l'inspecteur du travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la section 01-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par l'inspecteur du travail de la section 01-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle ;
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 01-03 est assuré par le responsable de l'unité de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section 01-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la section 01-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la section 01-05 ;
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 01-05 est assuré par le responsable de l'unité de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la section 01-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la section 01-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la section 01-03 ;
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 01-11 est assuré par l'inspecteur du travail de la section 01-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'inspecteur du travail de la section 01-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.
L'article 1.6 est supprimé.

Article 2 : La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs des Préfectures du Nord, du Pas-de-Calais et de la région Nord – Pas-de-Calais.

Pour le directeur régional, et par délégation,
Le responsable de l'unité territoriale
signé Olivier BAVIERE

CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Délibération du conseil de surveillance renouvellement des représentants de l'administration aux capl

L'an deux mille quinze, le seize octobre à 16 heures 00,

Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'ARRAS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur André BOUZIGUES, Vice-président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur André BOUZIGUES, Vice-président du Conseil de surveillance
Madame Nicole CANLERS, Représentant de la Commune d'Arras
Madame CAUDRON Angélique, Représentant la Commission des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Technique
Monsieur Jean-Claude CHARLIER, Personnalité qualifiée
Monsieur Francis DREUMONT, Personne qualifiée
Monsieur Francis HENNEBELLE, Personnalité qualifiée
Monsieur Pascal LACHAMBRE, Représentant de la Communauté Urbaine d'Arras
Monsieur le Docteur LE-COZ Patrick, Représentant de la CME
Monsieur Etienne MARTINOT, Représentant du personnel
Monsieur Gérard PEZE, Personnalité qualifiée représentant des usagers / Association de la Ligue contre le cancer
Monsieur Mickaël SULIGERE, Représentant du personnel

ASSISTAIENT :

Madame BERQUIER-LEMMENS, Directrice adjointe, Ressources Logistiques et Techniques
Monsieur CHOTEAU, Receveur, Percepteur
Madame DHEILLY Cécile, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (ARS)
Madame Dominique DELIERRE, Représentant le Directeur de la CPAM de l'Artois
Madame Hélène DERUDDRE, Directeur adjoint – Qualité Clientèle
Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur-adjoint –Affaires Médicales et Générales, et Communication
Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur par intérim
Monsieur le Docteur Pierre VALETTE, Vice-président du Directoire

EXCUSES :

Monsieur Jacques CASSORET, Représentant des familles de Personnes Âgées en USLD
Madame CAUWET Maryse, Représentant le Président du Conseil Départemental
Monsieur HAUTECOEUR Nicolas, Responsable du Pôle de Proximité Artois – ARS
Monsieur Frédéric LETURQUE, Président du Conseil de Surveillance du CH d'Arras et Maire d'Arras
Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ, Directrice adjointe – Prise en charge des Personnes Agées
Docteur Emmanuel MULLIEZ, Représentant de la CME
Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice adjointe – Coordination Générale des Soins
Monsieur Philippe RAPENEAU, Président de la Communauté Urbaine d'Arras
Monsieur VANLERENBERGHE Jean-Marie, Sénateur du Pas-de-Calais

Le quorum étant atteint, le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'ARRAS peut donc valablement délibérer.

Il est proposé aux membres du Conseil de surveillance la proposition de renouvellement des représentants de l'administration aux CAPL ci-jointe.

Les membres du Conseil de Surveillance approuvent cette proposition de renouvellement.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé Nord-Pas-de-Calais en application de l'article L 6143-1 du Code de la Santé Publique.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du Conseil de Surveillance
signé Frédéric LETURQUE

	F.O	Sud	Total sièges	Représentants du personnel	Représentants de l'administration
CAPL 2 – soignants, médicaux - techniques et sociaux cat A	3	1	4	<p>a) liste F.O : <u>1^{er} titulaire:</u> Etienne MARTINOT, Infirmier S.G 2^{ème} grade <u>2^{ème} titulaire :</u> Michael SULIGERE, Infirmier S.G 1^{er} grade <u>3^{ème} titulaire :</u> Françoise MASSE, Psychologue hors classe</p> <p><u>1^{er} suppléant :</u> Alain BEAUMONT, Technicien de laboratoire cadre de santé <u>2^{ème} suppléant :</u> Jérôme FAYT, Infirmier Anesthésiste 4^{ème} grade <u>3^{ème} suppléant :</u> Hélène DEPPE, Infirmier S.G 1^{er} grade</p> <p>b) liste SUD SANTE SOCIAUX : <u>1^{er} titulaire :</u> Denis GAILLET, Infirmier S.G 1^{er} grade <u>1^{er} suppléant :</u> Bénédicte LAGACHE, psychologue classe normale</p>	<p><u>1^{er} titulaire :</u> M. Frédéric LETURQUE, Président du C de S <u>2^{ème} titulaire :</u> Mme Hélène DERUDDRE, Directeur Adjoint <u>3^{ème} titulaire :</u> M André BOUZIGUES, Administrateur <u>4^{ème} titulaire :</u> Mme Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Coordination Générale des Soins</p> <p><u>1^{er} suppléant :</u> M. le Dr. Pierre VALETTE ou le Dr. Emmanuel MULLIER, (le Président de la CME ou son représentant) <u>2^{ème} suppléant :</u> Mme Jeanne-Marie MARION DRUMETZ, Directeur Adjoint <u>3^{ème} suppléant :</u> Mme Nicole CANLERS, Administrateur <u>4^{ème} suppléant :</u> Mme Juliette HERNOUT, Attachée d'Administration</p>
CAPL 3 – administratifs cat A	1	0	1	<p>a) liste F.O: <u>1^{er} titulaire:</u> Didier MARTEL, AAH <u>1^{er} suppléant:</u> Dominique DEMOLIN, AAH</p>	<p><u>1^{er} titulaire :</u> M. Frédéric LETURQUE, Président du C de S. <u>1^{er} suppléant :</u> Mme Hélène DERUDDRE, Directeur Adjoint</p>
CAPL 4 – techniques et ouvrier cat B	2	0	2	<p>a) liste F.O: <u>1^{er} titulaire:</u> Patrick BEAUVAIS, TSH 1^{ère} classe <u>2^{ème} titulaire :</u> Didier DERUY, TSH 1^{ère} classe</p> <p><u>1^{er} suppléant:</u> Gilles BISSIAU, TSH 2^{ème} classe <u>2^{ème} suppléant :</u> Jean-Luc POYTEAU, TSH 1^{ère} classe</p>	<p><u>1^{er} titulaire:</u> M. Frédéric LETURQUE, Président du C de S <u>2^{ème} titulaire:</u> Mme Hélène DERUDDRE, Directeur Adjoint</p> <p><u>1^{er} suppléant:</u> M. André BOUZIGUES, Administrateur <u>2^{ème} suppléant :</u> Mme Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Coordination Générale des Soins</p>
CAPL 5 – Soignants, médicaux - techniques et sociaux Cat B	2	1	3	<p>a) liste F.O: <u>1^{er} titulaire:</u> Marie-Hélène PRUVOST, Diététicienne CI Supérieure <u>2^{ème} titulaire :</u> Ludovic BOURDON, Technicien de laboratoire CI Normale</p> <p><u>1^{er} suppléant:</u> Xavier CAVE, Manipulateur</p>	<p><u>1^{er} titulaire :</u> M. Frédéric LETURQUE, Président du C de S <u>2^{ème} titulaire :</u> Mme Hélène DERUDDRE, Directeur Adjoint, <u>3^{ème} titulaire :</u> M. André BOUZIGUES, administrateur</p> <p><u>1^{er} suppléant :</u> Dr Pierre VALETTE ou Dr Emmanuel MULLIEZ (le Président de CME ou son représentant)</p>

				<p>électroradiologie CI Supérieure <u>2^{ème} suppléant</u>: Cindy CHAMILLARD, Assistante socio-éducative principale</p> <p>b) liste SUD SANTE SOCIAUX: <u>1^{er} titulaire</u>: Catherine HUDDLESTONE née MAURICE, Infirmière CI Supérieure <u>1^{er} suppléant</u>: Mélanie THOBOIS, Manipulateur en radiologie</p>	<p><u>2^{ème} suppléant</u> : Mme Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Coordination Générale des Soins <u>3^{ème} suppléant</u> : Mme Nicole CANLERS, Administrateur</p>
CAPL 6 – administratifs et secrétaires médicaux cat B	2	0	2	<p>a) liste F.O: <u>1^{er} titulaire</u>: Michèle CELERSE, Assistante Médico-Administrative CI Exceptionnelle <u>2^{ème} titulaire</u> : Christine BARBIER, Assistante Médico-Administrative CI Supérieure <u>1^{er} suppléant</u>: Nathalie CASIER, Assistante Médico-Administrative CI Normale <u>2^{ème} suppléante</u> : Anne DOMART, Assistante Médico-Administrative CI Supérieure</p>	<p><u>1^{er} titulaire</u> : M. Frédéric LETURQUE, Président du C de S <u>2^{ème} titulaire</u> : Mme Hélène DERUDDRE, Directeur Adjoint <u>1^{er} suppléant</u> : M. André BOUZIGUES, Administrateur <u>2^{ème} suppléant</u> : Mme Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Coordination Générale des Soins</p>
CAPL 7 – techniques, ouvriers, conducteurs ambulanciers et personnel d'entretien et de salubrité cat C	2	1	3	<p>a) liste F.O: <u>1^{er} titulaire</u>: Philippe JACMAIRE, Agent de Maîtrise <u>2^{ème} titulaire</u> : Sylvie MARTIN, Maître Ouvrier Buandier <u>1^{er} suppléant</u>: Frédéric WISSOCQ, Maître Ouvrier Principal 2^{ème} suppléant : Johann MOREL, OPQ b) liste SUD SANTE SOCIAUX: <u>1^{er} titulaire</u>: Pascal VASSEUR, Maître Ouvrier <u>1^{er} suppléant</u>: Ludovic DESSINGES, Ouvrier professionnel Qualifié</p>	<p><u>1^{er} titulaire</u> : M. Frédéric LETURQUE, Président du C d S <u>2^{ème} titulaire</u> : Madame Hélène DERUDDRE, Directeur Adjoint <u>3^{ème} titulaire</u> : M. André BOUZIGUES, Administrateur <u>1^{er} suppléant</u> : M. le Dr. VALETTE ou le Dr. Emmanuel MULLIEZ (le Président de la CME ou son représentant) <u>2^{ème} suppléant</u> : Mme Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Coordination Générale des Soins <u>3^{ème} suppléant</u> : Mme Nicole CANLERS, Administrateur</p>
CAPL 8 – soins, médicaux-techniques et	3	1	4	<p>a) liste F.O: <u>1^{er} titulaire</u>: Magalie DARRAS, Aide Soignante CI Supérieure <u>2^{ème} titulaire</u>: Guillaume CORDIER, Aide Soignant CI Normale <u>3^{ème} titulaire</u>: Fabienne PAYEN,</p>	<p><u>1^{er} titulaire</u> : M. Frédéric LETURQUE, Président du C de S <u>2^{ème} titulaire</u> : Mme Hélène DERUDDRE, Directeur Adjoint <u>3^{ème} titulaire</u> : M. André BOUZIGUES, administrateur <u>4^{ème} titulaire</u> : Mme Marie-Cécile</p>

services sociaux cat C				<p>Aide Soignante CI Supérieure</p> <p><u>1^{er} suppléant</u>: Laurent SKOTOWSKI, Aide Soignant CI Normale</p> <p><u>2^{ème} suppléant</u>: Ludivine DEPREZ, Aide Soignant CI Normale</p> <p><u>3^{ème} suppléant</u>: David SOIHIER, Aide Soignant CI Supérieure</p> <p>b) liste SUD SANTE SOCIAUX:</p> <p><u>1^{er} titulaire</u>: Valérie CLOBER, Aide Médico Psychologique de CL. Supérieure</p> <p><u>1^{er} suppléant</u>: Angélique CHARLON, Aide Soignante CI Supérieure</p>	<p>PIOTRKOWICZ, Coordination des Soins</p> <p><u>1^{er} suppléant</u> : Dr Pierre VALETTE ou Dr Emmanuel MULLIEZ (Le Président de CME ou son représentant)</p> <p><u>2^{ème} suppléant</u> : Mme Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, Directeur Adjoint,</p> <p><u>3^{ème} suppléant</u> : Mme Nicole CANLERS, Administrateur</p> <p><u>4^{ème} suppléant</u> : Mme Juliette HERNOUT, Attachée d'Administration</p>
CAPL 9 – administratifs C	2	0	2	<p>a) liste F.O:</p> <p><u>1^{er} titulaire</u>: Nathalie MONCHIET, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</p> <p><u>2^{ème} titulaire</u>: Marie-Christine CANEL, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</p> <p><u>1^{er} suppléant</u>: Natacha BOURDOLLE, Adjoint Administratif 2^{ème} classe</p> <p><u>2^{ème} suppléant</u>: Béatrice LECUBIN, Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe</p>	<p><u>1^{er} titulaire</u> : M. Frédéric LETURQUE, Président du C de S</p> <p><u>2^{ème} titulaire</u> : Mme Hélène DERUDDRE, Directeur Adjoint</p> <p><u>1^{er} suppléant</u> : M. André BOUZIGUES, administrateur,</p> <p><u>2^{ème} suppléant</u> : Mme Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Coordination Générale des Soins</p>
CAPL 10 – Sage femme et cadre sage femme	2	0	2	<p>a) liste F.O:</p> <p><u>1^{er} titulaire</u>: Marion BALCAEN, sage-femme CI Normale</p> <p><u>2^{ème} titulaire</u>: Emmanuelle COUTURIER, sage-femme CI Supérieure</p> <p><u>1^{er} suppléant</u>: Emilie LEROUX, sage-femme CI Normale</p> <p><u>2^{ème} suppléant</u>: Victoria DABROWIECKI, sage-femme CI Normale</p>	<p><u>1^{er} titulaire</u> : M. Frédéric LETURQUE, Président du C de S</p> <p><u>2^{ème} titulaire</u> : Mme Hélène DERUDDRE, Directeur Adjoint</p> <p><u>1^{er} suppléant</u> : M. André BOUZIGUES, administrateur,</p> <p><u>2^{ème} suppléant</u> : Mme Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Coordination Générale des Soins</p>

CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS

Décision n° 111 délégation de signature du chef d'établissement du centre hospitalier de calais.

par décision du 09 novembre 2015

Le chef d'établissement du centre hospitalier de calais. decide

Article 1er : Les décisions n° 52 du 04 novembre 2013 et n° 87 du 03 novembre 2014 concernant la délégation de signature de Monsieur Martin TRELCAT à Monsieur Franck DUPONT sont annulées à compter du 09 novembre 2015.

Article 2 : La décision n° 100 du 11 mai 2015 concernant la délégation de signature de Monsieur Martin TRELCAT à Monsieur Marc LEROY est annulée à compter du 09 novembre 2015.

Article 3 : A compter de ce jour, Monsieur Franck DUPONT, Directeur-adjoint, est chargé de la gestion des Ressources Humaines au Centre Hospitalier de Calais. Aussi, la délégation de signature de Monsieur TRELCAT à Monsieur DUPONT porte sur les actes suivants :

- les conventions de formations et les conventions de stages,
- les ordres de missions, frais de déplacements dans le cadre de la formation professionnelle,
- tous les courriers relatifs à la formation professionnelle,
- les réponses de demande d'emploi,
- les demandes de remboursements A.N.F.H.
- les décisions concernant la situation individuelle des agents : temps partiel, disponibilité, congés parentaux,
- les attestations CAF,
- les attestations logement,
- les attestations Pôle Emploi,
- les déclarations de cotisations sociales,
- les décisions d'imputabilité et de prises en charge des accidents de travail,
- les documents IRCANTEC,
- les documents CNRACL,
- les liquidations retraite complémentaire,
- les évaluations et notations annuelles du personnel,
- les acomptes sur salaire aux agents,
- les recrutements,
- les assignations en matière de grève,
- les décisions d'avancement.

Article 4 : En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur DUPONT, ces actes pourront être signés par Madame Dorothee BLAISEL ou Monsieur Didier COUSYN.

Article 5 : La date d'effet de cette décision est fixée au mardi 09 novembre 2015. Cette décision est susceptible d'être modifiée, d'annuler et de remplacer toute décision antérieure et pourra être retirée à tout moment.

Article 6 : Conformément à l'article D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, les délégations sont communiquées au Conseil de Surveillance et transmises sans délai au comptable de l'établissement lorsqu'elles concernent des actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget.

Le Directeur du Centre Hospitalier de Calais,
signé Martin TRELCAT

CENTRE PENITENTIAIRE DE VENDIN LE VIEIL

SECRETARIAT

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative aux mesures d'affectation des personnes détenues en cellule du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

par délégation du 03 novembre 2015

Délégation est donnée à :

- monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
 - madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
 - monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
 - monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
 - madame Christine HAROUAT, l'adjointe au chef de détention
 - madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire
 - monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire
 - monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire
- pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux mesures d'affectation des personnes détenues en cellule.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative aux aménagements de cellule désignant centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :

- monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
- madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction

monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire
monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Robert LEDOUX, 1er surveillant
monsieur Sébastien GAUER, 1er surveillant
monsieur Grégory STRZEMPEK, 1er surveillant
monsieur Sami SOUISSI, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Gilles BERNARD, 1er surveillant
monsieur Nordine AMARA, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Serge NDOMBOL MATIP, 1er surveillant
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJ, 1er surveillant
madame Caroline VAST épouse FERE, 1ère surveillante
pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la destination à donner aux aménagements de cellule fait par une personne détenue au moment de son départ.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative a l'appel des autorités dans le cadre d'un incident grave centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donné à :
monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention, dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Christine HAROUAT, adjointe au chef de détention, dans le cadre de la permanence officier
madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
pour la conduite de la procédure relative à l'appel des autorités préfectorales, de police et de gendarmerie dans le cadre d'un incident grave en détention, d'une attaque ou menace venant de l'extérieur ne permettant pas un maintien de l'ordre et de la sécurité par le seul personnel de surveillance ; de l'ordre expresse, dans des circonstances exceptionnelles et pour une intervention strictement définis (cas déterminés aux articles R57-7-83 et R57-7-84 du CPP) d'armer les agents en service dans les locaux de détention.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative a l'utilisation de l'armement en position a la porte d'entree principale centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :
monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, l'adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, officier
monsieur Izzat CHARTOUNI, officier
monsieur Patrick FARLOT, officier
monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Robert LEDOUX, 1er surveillant
monsieur Sébastien GAUER, 1er surveillant
monsieur Grégory STRZEMPEK, 1er surveillant
monsieur Sami SOUISSI, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Gilles BERNARD, 1er surveillant
monsieur Nordine AMARA, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant

madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Serge NDOMBOL MATIP, 1er surveillant
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
madame Caroline VAST épouse FERE, 1ère surveillante
pour recourir, sans autorisation préalable, dans le cadre d'une mission de sécurité aux armes en dépôt à la porte d'entrée principale (PEP).

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative a la commission pluridisciplinaire unique centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :
monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration
monsieur Jean-Frédéric HENRARD , chef de détention
madame Christine HAROUAT , adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, officier
monsieur Izzat CHARTOUNI, officier
monsieur Patrick FARLOT, officier
pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la présidence, la composition et la convocation de la Commission Pluridisciplinaire Unique.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative a une demande d'investigation corporelle interne centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :
monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, l'adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, officier
monsieur Izzat CHARTOUNI, officier
monsieur Patrick FARLOT, officier
pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à une demande d'investigation corporelle interne adressée au Procureur de la République près le TGI de Béthune dans le cadre de recherche de produits ou matériels illicites.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative a l'engagement de poursuites disciplinaires centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :
monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention, dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Christine HAROUAT, adjointe au chef de détention, dans le cadre de la permanence officier
madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire, dans la cadre de la permanence officier
pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'engagement des poursuites disciplinaires concernant les personnes détenues.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative a la designation des personnes detenues autorisees a participer a des activites centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :
monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention

madame Christine HAROUAT, adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire
monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire
pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'interdiction pour les personnes détenues de participer par mesure d'ordre et de sécurité à des activités physiques et sportives.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative aux mesures de contrôle pour les personnes accédant centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :

monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, l'adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire
monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Robert LEDOUX, 1er surveillant
monsieur Sébastien GAUER, 1er surveillant
monsieur Grégory STRZEMPEK, 1er surveillant
monsieur Sami SOUSSI, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Gilles BERNARD, 1er surveillant
monsieur Nordine AMARA, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Serge NDOMBOL MATIP, 1er surveillant
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJ, 1er surveillant
madame Caroline VAST épouse FERE, 1ère surveillante
pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant au centre pénitentiaire.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative aux mesures de retrait, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillage médicaux, aux mesures de fouille des personnes détenues, à l'utilisation de moyens de contrainte centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :

monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, l'adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, officier
monsieur Izzat CHARTOUNI, officier
monsieur Patrick FARLOT, officier
monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Robert LEDOUX, 1er surveillant
monsieur Sébastien GAUER, 1er surveillant
monsieur Grégory STRZEMPEK, 1er surveillant
monsieur Sami SOUSSI, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Gilles BERNARD, 1er surveillant
monsieur Nordine AMARA, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Serge NDOMBOL MATIP, 1er surveillant
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant

monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
madame Caroline VAST épouse FERE, 1ère surveillante
pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux mesures de retrait, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillage médicaux, aux mesures de fouille des personnes détenues et à l'utilisation de moyens de contrainte

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative au placement preventif en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :

monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, officier
monsieur Izzat CHARTOUNI, officier
monsieur Patrick FARLOT, officier
monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Robert LEDOUX, 1er surveillant
monsieur Sébastien GAUER, 1er surveillant
monsieur Grégory STRZEMPEK, 1er surveillant
monsieur Sami SOUISSI, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Gilles BERNARD, 1er surveillant
monsieur Nordine AMARA, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Serge NDOMBOL MATIP, 1er surveillant
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
madame Caroline VAST épouse FERE, 1ère surveillante
pour la conduite de la procédure et le placement preventif en cellule disciplinaire, de confinement provisoire.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative a la designation des personnes detenues autorisees a participer a des activites centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :

monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire
monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire

pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative au recours gracieux ou plainte administrative des personnes detenues centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :

monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, l'adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire

monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire
pour la conduite de la procédure et les décisions à intervenir en cas de recours gracieux de requête ou de plainte administrative des
personnes détenues.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 Relative au retrait en urgence d'une personne détenue
placée à l'extérieur du centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :
monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire
monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire

pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au retrait en urgence d'une mesure de placement sous surveillance électronique
en la motivant et en procédant à la réintégration du condamné ou plus généralement la réintégration d'un détenu se trouvant à l'extérieur
de l'enceinte du centre pénitentiaire.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative à la suspension à titre préventive d'une activité ou
formation professionnelle rémunérée centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :
monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, l'adjointe au chef de détention
madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire
monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Robert LEDOUX, 1er surveillant
monsieur Sébastien GAUER, 1er surveillant
monsieur Grégory STRZEMPEK, 1er surveillant
monsieur Sami SOUISSI, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Gilles BERNARD, 1er surveillant
monsieur Nordine AMARA, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Serge NDOMBOL MATIP, 1er surveillant
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJ, 1er surveillant
madame Caroline VAST épouse FERE, 1ère surveillante

pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la suspension à titre préventif d'une activité professionnelle ou d'une formation
professionnelle lorsqu'une faute est commise pendant ou à l'occasion de cette activité nécessitant le retrait de la personne détenue pour y
mettre fin ou faire cesser le trouble qui en découle.

Le directeur
signé Richard BAUER

Délégation de compétence qui annule et remplace celle du 17 septembre 2015 relative à l'organisation des visites de détenus dans un
parloir centre pénitentiaire de vendin le vieil

par délégation du 06 novembre 2015

Délégation est donnée à :
monsieur Fabrice BELS, directeur adjoint
madame Hélène BARON, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Esceth KIMOU, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
madame Christine HAROUAT, adjointe au chef de détention

madame Marie DESCHODT, lieutenant pénitentiaire
monsieur Izzat CHARTOUNI, lieutenant pénitentiaire
monsieur Patrick FARLOT, lieutenant pénitentiaire

pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'organisation des visites d'un détenu dans un parloir avec dispositif de séparation.

Le directeur
signé Richard BAUER

MAISON D'ARRÊT D'ARRAS

SECRETARIAT DE DIRECTION/RESPONSABLE RH

Décision portant délégation permanente de signature et compétences^o 06 du 16 novembre 2015 nommant Stéphane WALLAERT

par décision du 16 novembre 2015

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane WALLAERT, chef d'établissement, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Philippe RODRIGUES, commandant pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'établissement délégation permanente de signature est donnée à Philippe RODRIGUES, Commandant Pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement, aux fins de :

De présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires.

De désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline.

De décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues.

De décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

De suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue.

De transmettre copie des décisions de la commission de discipline au directeur interrégional des services pénitentiaires du Nord-Pas de Calais, Picardie et Haute Normandie, au Juge de l'Application des Peines et au Magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue.

De faire rapport à la commission de l'application des peines du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours.

D'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai e suspension de la sanction.

De révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline.

De dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline.

De suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline.

Ainsi que pour toutes décisions administratives individuelles visées au tableau ci-joint, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5).

16/11/2015

Le Chef d'Etablissement
signé Stéphane WALLAERT

MAISON D'ARRÊT DE BETHUNE

SECRETARIAT

Décision portant délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CAMPAGNE, pour placer les personnes

par décision du 09 novembre 2015

Madame Sandrine NASLOT-BOUTAULT, chef d'établissement de BETHUNE decide

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Olivier CAMPAGNE, Premier surveillant à MA BETHUNE, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement,
signé Sandrine NASLOT-BOUTAULT

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CAMPAGNE, pour effectuer les changements de cellule

par décision du 09 novembre 2015

Je soussignée Sandrine NASLOT-BOUTAULT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation à Monsieur Olivier CAMPAGNE, premier surveillant, pour effectuer les changements de cellule, selon l'article D91 du code de procédure pénale.

Le chef d'établissement,
signé Sandrine NASLOT-BOUTAULT

Décision portant délégation de signature pour la fouille des personnes détenues.

par décision du 09 novembre 2015

Madame Sandrine NASLOT-BOUTAULT, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Béthune decide

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Olivier CAMPAGNE, premier surveillant à la Maison d'Arrêt de Béthune aux fins de décider de la fouille des personnes détenues.

Le chef d'établissement,
signé Sandrine NASLOT-BOUTAULT

Décision portant délégation de signature pour décider des mesures

par décision du 09 novembre 2015

Décision portant délégation de signature

Madame Sandrine NASLOT-BOUTAULT, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Béthune décide

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Olivier CAMPAGNE, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt de BÉTHUNE, aux fins :

- de décider des mesures d'affectation en cellule ;
- de retirer, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que les médicaments, matériels et appareillages médicaux,
- de décider des mesures de fouilles des personnes détenues,
- de décider de l'utilisation des moyens de contrainte,
- de la mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire,
- de suspendre une personne détenue de son activité professionnelle.

Le chef d'établissement,
signé Sandrine NASLOT-BOUTAULT

Décision portant délégation de signature pour la mise en prévention au quartier disciplinaire.

par décision du 09 novembre 2015

Madame Sandrine NASLOT-BOUTAULT, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Béthune décide

Je soussignée Sandrine NASLOT-BOUTAULT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément aux articles R57-9-10 et D250-3 du code de procédure pénale, à Monsieur Olivier CAMPAGNE, premier surveillant, pour la mise en prévention au quartier disciplinaire.

Le chef d'établissement,
signé Sandrine NASLOT-BOUTAULT

Décision portant délégation de signature pour acces a l'armurerie donne à Monsieur Frédéric VIGNACOURT

par décision du 09 novembre 2015

Madame Sandrine NASLOT-BOUTAULT, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Béthune decide

Je soussignée Sandrine NASLOT-BOUTAULT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation à Monsieur Frédéric VIGNACOURT, Premier surveillant responsable de la Section B, pour l'accès à l'armurerie de l'établissement.

Le chef d'établissement,
signé Sandrine NASLOT-BOUTAULT

Décision portant délégation de signature pour l'accéder aux dispositifs et enregistrements de vidéo protection.

par décision du 09 novembre 2015

Madame Sandrine NASLOT-BOUTAULT, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Béthune decide

Je soussignée Sandrine NASLOT-BOUTAULT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation à Monsieur VIGNACOURT Frédéric, Premier surveillant d'accéder aux dispositifs et enregistrements de vidéo protection.

Le chef d'établissement,
signé Sandrine NASLOT-BOUTAULT

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

DELEGATION TERRITORIALE ZONE NORD

commission interrégional d'agrément et de contrôle nord pdc décision N°AUT/2015-11-19A 00129941 portant délivrance d'une autorisation d'exercer T M P S sécurité privée 12 rue pasteur 62530 Hersin coupigny

**Extrait individuel de la décision
n°AUT-N-2015-11-19-A-00129941
portant délivrance d'une autorisation d'exercer**

**TMPS SECURITY PRIVEE
A l'attention du dirigeant
12 rue Pasteur
62530 HERSIN COUPIGNY**

la commission interrégional d'agrément et de contrôle nord pdc

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro AUT-062-2114-11-19-20150507845 est délivrée à TMPS SECURITY PRIVEE, sis 12 rue Pasteur, 62530 HERSIN COUPIGNY et de numéro SIRET ou autre référence 81423111400012.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

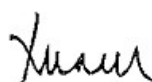
- Surveillance ou gardiennage

Article 3 : En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Lille, le 19/11/2015

Pour la Commission interrégionale d'agrément et de contrôle Nord

Le Président



Didier MONTCHAMP

commission interrégional d'agrément et de contrôle nord pdc décision N°AUT/2015-11-19A 00129941 portant délivrance d'une autorisation d'exercer S N G S T 12 rue René Lanoy 62300 Lens

**Extrait individuel de la décision
n°AUT-N-2015-11-19-A-00129941
portant délivrance d'une autorisation d'exercer**

**SNGST
A l'attention du dirigeant
12 rue René Lanoy
62300 LENS**

la commission interrégional d'agrément et de contrôle nord pdc

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro AUT-062-2114-11-19-20150501444 est délivrée à SNGST, sis 12 rue René Lanoy, 62300 LENS et de numéro SIRET ou autre référence 32791711800033.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

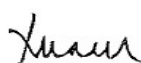
- Surveillance ou gardiennage

Article 3 : En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Lille, le 19/11/2015

Pour la Commission interrégionale d'agrément et de contrôle Nord

Le Président



Didier MONTCHAMP